



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Decharges : Corse

Question écrite n° 5184

### Texte de la question

M Roger-Gerard Schwartzenberg attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les nombreux depots d'ordures clandestins existant dans les departements de la Corse. Il semble que l'existence de tels depots soit liee en partie au cout du transport des dechets vers les recuperateurs professionnels du continent. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures d'incitation tarifaires afin de faciliter leur tache.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il existe effectivement de nombreux depots sauvages d'ordures et autres residus urbains sur le territoire corse, comme le souligne l'honorable parlementaire. Le transport vers le continent de certains materiaux recuperables tires de ces dechets pourrait, comme il le suggere, constituer un element de reponse a ce probleme. Toutefois, les contraintes de l'insularite, meme reduites par des mesures d'incitation tarifaire, se combineraiient avec celles de la recuperation des materiaux, qui est elle-meme soumise a des handicaps importants, y compris sur le continent. En tout etat de cause et avant d'envisager quelque destination que ce soit, il n'en reste pas moins indispensable d'obtenir que ces dechets soient correctement rassembles vers les unites prevues a cet effet. L'existence de depots sauvages resulte d'abord de carences dans ce domaine. Il convient enfin de rappeler que la Corse, compte tenu de sa specificite, a deja fait l'objet d'une assistance technique et financiere particuliere afin de favoriser tout a la fois la mise en place de cette collecte des dechets et leur traitement dans des unites suffisamment respectueuses de l'environnement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Schwartzenberg Roger-G?rard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5184

**Rubrique :** Assainissement

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 novembre 1988, page 3211